

Image not found or type unknown



Temps partiel et jours feries

Par **cisko31**, le **06/05/2009** à **12:17**

Bonjour, une question m' a été posée par un agent de la fonction publique d'état :
- lorsque un agent à temps partiel à 80 % ne travaille pas les vendredi lorsque ce vendredi tombe un jour ferie, cet agent peut il récupérer cette journée.
Qu'en est - il dans le privé ?
Merci

Par **Visiteur**, le **06/05/2009** à **13:17**

bonjour,
[citation]Qu'en est - il dans le privé ?[/citation]
dans le privé on ne récupère pas...